

ED 395 - Financements destinés aux chercheurs et enseignants-chercheurs

L'École Doctorale 395, « Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent », consacre une partie de son budget annuel pour soutenir les activités scientifiques des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

▶ Conditions d'attribution et de financement

Les dossiers sont soumis à l'avis de la Commission Recherche (CR) deux fois par an.

Les dossiers sont examinés et validés par la Commission Colloque créée à cet effet au sein de la CR. À titre transitoire, la Commission Colloque tiendra ce rôle.

Les dossiers doivent parvenir à **Julie Abenia Diarra** (julie.ad@parisnanterre.fr), assistante administrative des études doctorales, **le 15 janvier pour la première session et le 15 mai pour la seconde session**, sous peine de **délais de rigueur**.

Exceptionnellement cette année, la date de retour des dossiers pour la 1ère session est avancée au 01 décembre 2019.

Les projets retenus et les montants alloués seront votés par la CR.

La subvention de la commission recherche ne peut être accordée qu'en complément d'au moins une autre participation (Unité de recherche de rattachement, UFR, département représentant la discipline, autres composantes ou organismes extérieurs).

Quelle que soit la décision de la CR, un mail sera envoyé au demandeur. Si une subvention est accordée, les crédits seront transférés vers la ligne « colloque » de l'unité de recherche concernée.

▶ Documents à fournir

Un argumentaire scientifique (1 page maximum)

Le présent dossier complété et signé par le demandeur et par le directeur de l'unité de recherche de rattachement;

Le programme prévisionnel de la manifestation scientifique ;

La liste des participants (noms et statuts) ;

L'attestation de participation financière des composantes et organismes autres que l'unité de recherche de rattachement, le cas échéant.

Mis à jour le 09 octobre 2019

c.parisnanterre.fr/financements/chercheurs-et-enseignants-chercheurs/ed-395-financements-destines-a